

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/311

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 29 juin 2020

OBJET :

COVID-19 :

**SOUTIEN AU
COMMERCE LOCAL**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 06 juillet 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Monsieur Gildas PONTOIZEAU, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Virginie VIEVILLE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Séverine LÉTOILE pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusé(s) : Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SUEUR-PARENT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la délibération n° 2019/266 du 13 décembre 2019 portant sur l'exonération des loyers pour les commerces d'entrée de ville jusqu'au 31 mars 2020 afin de permettre aux acquéreurs d'aménager les futurs commerces et faire face aux charges financières s'y rapportant ;

Vu l'état d'urgence sanitaire décrété le 23 mars 2020 pour faire face à la pandémie liée au COVID-19;

Vu la baisse d'activité voire la fermeture de certains commerces ;

Vu la demande en date du 2 juin 2020 du locataire du lot 27 – local B4 à destination d'une épicerie fine « La Pomme d'Ambre » (DSI) portant sur une demande d'exonération de loyer jusqu'au 31 août 2020 afin de lui permettre d'exécuter les travaux dont la durée est estimée à environ deux mois et faire ainsi face aux charges financières en découlant ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'apporter un soutien financier pour maintenir nos commerces locaux fortement impactés par la crise du COVID-19 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 18 juin 2020 ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'octroyer une remise gracieuse des loyers, pour une période allant du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 31 août 2020 pour le commerce « La Pomme d'Ambre » (DSI) ;

DECIDE d'octroyer une remise gracieuse des loyers, pour une période allant du 1^{er} avril au 31 mai 2020 pour tous les locaux appartenant à la Commune de Chaumontel (les commerces d'entrée de ville et le local commercial de la RD316) ;

DECIDE d'octroyer une remise gracieuse pour les redevances d'occupation du domaine public dues par « Le bar des Sports » et « Le Fontenoy » pour l'année 2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#